



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du 15 décembre 2021

CHAUMONT-SUR-THARONNE
Mairie

Le quinze décembre deux mil vingt, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Chaumont-sur-Tharonne, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Laurent AUGER, Maire.

Les convocations avaient été adressées le 11 décembre 2021 par le maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents ou représentés : 14 votants : 14

Etaient présents : AUGER Laurent, VALTER Francis, PICOT Rose-Marie, PAUL Patrice, ROUILLON Brigitte, MERVEN Patrick, CUVILLIER Alexis, CUVILLIER Emilie, SIMONNET Claire, PETIT Stéphanie, DELETANG Alain, VERVIALLES Yves, DUPAS Martine.

Etait absente mais avait donné pouvoir
MUNIER Laetitia à MERVEN Patrick

Etait absent :
ROUILLON Thierry

Claire SIMONNET a été désignée comme secrétaire de séance.

1.b TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS EXTRA SCOLAIRE 2022

Monsieur le Maire rappelle que les modalités de modulation des tarifs de l'ALSH sont issues de la convention d'objectifs et de financement de la Caisse d'Allocations Familiales relative à la Prestation de Service Accueil de loisirs sans hébergement qui prévoit : la modulation des tarifs fixés selon les ressources des ménages ; une grille tarifaire composée d'au moins trois tranches ; un écart entre les tranches de tarifs proposés qui ne saurait être inférieur à 0.50 € pour un tarif de journée et des tarifs également modulés pour les familles hors commune avec la possibilité pour le gestionnaire de pratiquer un supplément par rapport au tarif de base.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE le tarif pour l'année 2022 de l'accueil de loisirs extra-scolaire comme suit à compter du 1^{er} janvier 2022 :

	TARIF COMMUNE à la journée sans repas	TARIF HORS COMMUNE à la journée sans repas
1 ^{ère} tranche	5,70€	10.90€
2 ^{ème} tranche	6.20€	11.40€
3 ^{ème} tranche	6.70€	11.90€

Pour copie conforme
Le Maire,

Laurent AUGER



Certifié exécutoire 30 DEC. 2021
Transmis en Sous-Préfecture le 30 DEC. 2021
Publié ou notifié le 30 DEC. 2021